
Domaine politique 11 Transports et durabilité

Conférence Européenne des Directeurs des Routes (CEDR) : la CEDR est la plateforme des directeurs des routes. Elle promeut le développement de la coopération et les progrès des infrastructures et réseaux routiers qui font partie intégrante d'un système de transport durable en Europe. Les membres de la CEDR représentent leurs autorités nationales ou entités équivalentes en matière de routes. Ils offrent soutien et conseils dans le cadre des décisions prises au niveau national ou international et qui concernent les transports routiers.

La CEDR permet à la Suisse de prendre part à des activités de recherche transnationales en matière de routes. Les engagements financiers portent sur l'échange international de connaissances entre les autorités (au niveau des directeurs et des spécialistes) ainsi qu'entre les autorités et la communauté scientifique, et sur le cofinancement de projets de recherche concrets.

D-A-CH recherche sur les infrastructures de transport : D-A-CH représente un projet de coopération entre l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, dans un espace linguistique et économique commun. Dans le cadre de cette coopération, des questions touchant à la recherche sur les infrastructures de transport, qui connaît un contexte et des conditions cadres similaires dans les trois pays, sont abordées.

Les objectifs sont les suivants :

- développement de questions de recherche afin de répondre spécifiquement aux besoins nationaux et régionaux en matière de recherche et d'innovation, en particulier pour les problématiques qui ne peuvent être traitées que de manière limitée au niveau national.
- mise en commun des ressources pour répondre au mieux aux questions communes en matière de recherche, en mettant conjointement au concours des projets de recherche caractérisés par une complexité et une charge de travail élevées.
- promotion des échanges de connaissances et de la mise en réseau, principalement entre les acteurs de la recherche régionaux.
- soutien à la mise en œuvre régionale des résultats de recherche dans la pratique.

Conseil consultatif de la recherche ferroviaire européenne (ERRAC) : l'ERRAC a été créé en 2001 dans le but de revitaliser les chemins de fer européens et de les rendre plus compétitifs. ERRAC est une plateforme technologique pour la recherche et l'innovation dans le transport ferroviaire. Les membres d'ERRAC sont des organisations faitières internationales du domaine des chemins de fer (comme par exemple l'UIC, le CER, l'UNIFE ou l'UITP) ainsi que leurs membres. Ensuite les instituts de recherche et les Etats membres de l'UE sont représentés dans des commissions. L'une des tâches d'ERRAC consiste à soutenir l'UE à définir les thèmes principaux de la recherche dans le domaine des chemins de fer comme partie des programmes-cadres de l'UE (actuellement Horizon 2020). La Suisse peut participer aux réunions plénières d'ERRAC et fait partie des groupes de travaux des pays membres. Le secrétariat général du DETEC a délégué la participation à ERRAC à l'office fédéral des transports.

Convention relative à l'aviation civile internationale (Convention de Chicago) : cet accord international fondamental a été avalisé par l'Assemblée fédérale en 1946. Par le biais de la Convention, les gouvernements signataires conviennent de certains principes et arrangements, afin que l'aviation civile internationale puisse se développer d'une manière sûre et ordonnée et que les services internationaux de transport aérien puissent être établis sur la base de l'égalité des chances et exploités d'une manière saine et économique. La Suisse est ainsi membre de l'**Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)** et participe au développement des normes et réglementations aériennes mondiales.

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19440105/index.html>

La Suisse fait partie de la **Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC)**. La CEAC joue un rôle charnière dans l'aviation civile européenne en apportant un soutien à ses 44 États membres sur des dossiers relevant de la sécurité, de l'environnement ou de la formation et sur des questions juridiques et économiques.

<https://www.ecac-ceac.org/>

Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne sur le transport aérien : approuvé par l'Assemblée fédérale en 1999, cet accord vise à harmoniser au niveau européen les réglementations touchant le transport aérien.

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19994646/index.html>

La Suisse a par ailleurs conclu près de 180 accords bilatéraux et multilatéraux dans le domaine de l'aviation ([RS 0.748](#)).